

**LA GENERALE OBLIG.SICAV**



Société d'Investissement à Capital Variable  
Régie par la Loi N° 88- 92 du 2 Août 1988 telle que modifiée  
par la Loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 et les textes subséquents

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 12 MAI 2010**

L'an Deux Mille dix et le douze mai à 10 h 30, les Actionnaires de la « Générale Oblig. Sicav », Société d'Investissement à Capital Variable régie par la Loi N° 88- 92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par la Loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 et les textes subséquents, se sont réunis au siège social de la société, au 16 avenue Jean Jaurès, à Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire à la suite de la convocation qui leur a été faite par avis au J.O.R.T. n°37 du 27 mars 2010, et au journal La Presse du 30 avril 2010 ainsi qu'au journal Essabah du 5 mai 2010.

Préalablement à l'ouverture de la réunion, il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires absents.

Ensuite, l'Assemblée a procédé à la composition de son bureau comme suit :

-  Monsieur Mohamed Chédly FAYACHE, Président de la séance
-  Messieurs : - Haythem FENNICH scrutateur.  
- Chahir BADREDDINE scrutateur.  
- et Mehdi BACH-HAMBA secrétaire de la séance.






Après avoir constaté la composition du bureau, Monsieur le Président a communiqué à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 100 actionnaires représentant 19.669 actions soit 11% des 178.801 actions composant le capital social sont présents ou régulièrement représentés ; Aucun quorum n'étant requis par la loi et les statuts, le Président déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau les documents suivants :

- un exemplaire du rapport d'activité de l'exercice clos au 31-12-2009,
- un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- un exemplaire du J.O.R.T. et des journaux contenant l'avis de convocation,
- la feuille de présence,
- le P.V. du Conseil d'Administration,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée,

et rappelle aux présents que les différents documents destinés à la présente AGO, à savoir : le rapport d'activité de l'exercice clos au 31-12-2009, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que le P.V. du Conseil d'Administration et les projets des résolutions ont été mis à la disposition des actionnaires au siège de la société, dans les délais prescrits par la loi et les statuts. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

-  Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.
-  Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
-  Examen et approbation des comptes de l'exercice 2009.
-  Affectation des résultats.
-  Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009 et du rapport du Commissaire aux comptes. Le Président déclare la discussion ouverte, et après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il soumet successivement au vote les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2009, approuve le bilan et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2009.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du bénéfice de l'exercice 2009, soit la somme de **470.684,431** dinars majorée du report à nouveau et des régularisations de l'exercice 2008, soit la somme de **50.900,679** dinars, telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration.

Aussi le total des sommes distribuables pour l'exercice 2009 s'élève à **521.585,110** dinars, et sera réparti comme suit :

- **450.327,600** dinars en dividendes (soit **4,100** dinars par action)
- **71.257,510** dinars en report à nouveau

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

Le dividende sera mis en paiement à compter du **13 mai 2010**.

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11 heures.